



Dossier de passeport talent famille

Par **PauvreEtranger**, le **20/03/2019** à **13:03**

Bonjour;

En 2018 j'ai obtenu le titre de séjour salarié et en novembre 2018 j'ai demandé auprès de la préfecture de Nanterre un CDS à un passeport talent Famille (mon mari a le passeport talent). On m'a donné un récépissé de première demande de 6 mois. Ça fait 5 mois que j'attende mon titre de séjour et jusqu'à maintenant je n'ai reçu aucune réponse.

Je voulais partir en Tunisie parce que ma mere a été malade, donc j'ai réservé les billets d'avion et je suis allée à la préfecture pour avoir un VISA de retour mais ils ont refusé même pas que je dépose mon dossier.

Prochainement c'est le mariage de ma soeur, je suis allée une autre fois pour avoir un VISA de retour.

J'ai demandé avec politesse une explication: pourquoi je ne peux ni avoir un titre de séjour, ni avoir un VISA de retour.

On m'a mal traité et on m'a crié dessus. J'ai commencé à pleurer en insistant à me donner une explication mais la seule réponse que j'ai eue c'est d'attendre et ils m'ont dit que je n'ai pas le droit d'avoir un visa de retour.

Et vous savez ce qu'ils ont fait?

Ils m'ont viré de bureau en me disant qu'ils ne vont pas traiter mon dossier exprès.

Je me sens prisonnière ici. Je ne peux ni voyager, ni assister au mariage de ma soeur.

J'ai besoin de savoir quels sont mes droits dans ce cas s'il vous plait?

Est-ce que je peux porter plainte de la préfecture de Nanterre?

J'ai vu sur le site du service public que si après 4 mois, je n'ai pas reçu une réponse j'ai le droit de porter plainte.

Je vous remercie.

Cordialement